

○ **Axe D : Assurer un cadre de vie de qualité associé à des ressources socio-économiques pour tous**

- **Inscrire les politiques publiques territoriales dans une démarche « Bas Carbone »**

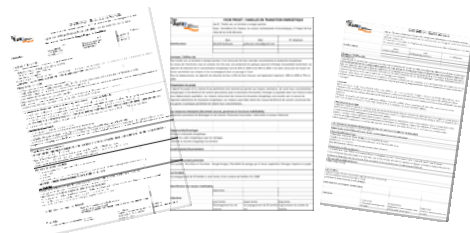
En recherchant l'autonomie alimentaire, en développant et favorisant les circuits courts pour une alimentation de qualité, le covoiturage et l'auto-partage ou l'autostop organisé, en réfléchissant à des modes de déplacements doux, en tendant vers le zéro gaspillage et le zéro déchet

- **Inviter les citoyens et les acteurs institutionnels et économiques du territoire à réduire l'impact environnemental de leur choix de vie par l'action individuelle et collective**

En incitant les associations à mettre en place des mesures pour réduire les GES, en étant pédagogue, en se faisant entendre, en mettant en place diverses mesures de préservation du cadre de vie, en mettant en place des mesures pour la sobriété énergétique



Certaines préconisations sont déclinées en fiches-projet : Elles répondent par la mise en lumière de projets porteurs et structurants pour le territoire, à la problématique posée.



Avec le concours financier de la Région Bretagne et du Pays d'Auray



Nous contacter : Conseil de Développement du Pays d'Auray
Porte Océane – 40 rue du Danemark – BP 70 447 – 56 404 AURAY Cedex
Mail : codepa@pays-auray.fr
Site : www.codepa.wordpress.com
Tél. : 02 97 56 45 45



Énergie et Climat

Quel projet pour le Pays d'Auray ?

D'aucun évoque le changement climatique à travers ce qu'il constate quotidiennement là où il vit, ou bien au fil des événements dramatiques qu'égrènent les médias tels que les coups de froids ou de chaud, les canicules, les inondations, etc.

Pour certains, la Bretagne Sud va voir son climat évoluer vers celui de la Côte d'Azur, alors que le sud de la France va connaître des épisodes climatiques désastreux (canicules, mousson, cyclones tropicaux).



Selon Morbihan Energies, le changement climatique devrait se traduire par une :

- augmentation de la température atmosphérique,
- modification physico-chimiques des eaux marines (température, pH),
- élévation du niveau marin,
- modification du régime des précipitations (moindre disponibilité en eau),
- augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes (tempêtes, inondations, canicules...),
- évolution de la direction des vents dominants.

Comprendre les phénomènes climatiques et évaluer les changements qui s'opèrent, appellent à un travail rétrospectif de connaissance et d'analyse pour en dégager des hypothèses prospectives. Et ainsi définir les actions les plus appropriées tant en terme d'atténuation que d'adaptation.

Contribution réalisée dans le cadre de la commission Energie et Climat, du Codepa

Synthèse – mars 2017

La commission a organisé sa réflexion autour de 4 axes :

○ **Axe A : Evaluer précisément l'impact du changement climatique sur les hydro-systèmes et activités et environnement associés et proposer les mesures adéquates**

- **Faire ensemble pour améliorer la connaissance, le partage et la mise en œuvre de mesures adéquates**

En réfléchissant avec l'ensemble des partenaires et des élus aux solutions à mettre en œuvre, en identifiant les fragilités du territoire quant aux effets du changement climatique, en mettant en place un observatoire avec une approche collaborative et coopérative

- **Avoir une gestion juste et économe de l'eau**

En intensifiant les actions sur la qualité de l'eau terrestre et marine, en assurant la solidarité entre les usagers au regard de l'assainissement, en évitant les gaspillages, en effectuant un audit des entrées et sorties (modélisation) avec toutes les interfaces et la réalisation de scénario à court, moyen et long terme, en s'assurant d'une bonne gestion de l'eau potable et de ses rejets pendant la période estivale

○ **Axe B : Tendre vers un territoire à énergie positive**

- **Sensibiliser les citoyens, les acteurs institutionnels et économiques, à l'impact de leur choix de vie et de décisions**

En faisant prendre conscience des problématiques climatiques et énergétiques et en trouvant des leviers déterminants pour sensibiliser à la maîtrise de la consommation

- **Produire et consommer mieux**

En mettant en place des solutions innovantes, en soutenant les projets citoyens, en développant l'utilisation de la biomasse, en développant les énergies marines et terrestres renouvelables, l'utilisation de carburants alternatifs. En développant la production d'énergie locale, en incitant les collectivités, agriculteurs, artisans à mettre à disposition leurs bâtiments présentant des toitures « photovoltaïques »

- **Engager les entreprises dans la réduction de l'empreinte carbone**

En accompagnant et soutenant les entreprises du bâtiment en développant les formations des professionnels et en mettant en place dans les entreprises des mesures pour réduire l'impact climatique

- **Opter pour une gestion durable des terres**

En favorisant une agriculture respectueuse de l'environnement et en mettant en œuvre une reforestation qui tient compte des conditions climatiques de demain

- **Faire des collectivités exemplaires**

En rationalisant mieux l'éclairage public, en disposant d'un bilan énergétique de chaque collectivité, en incitant les collectivités à ce que toutes les aides financières aillent dans le sens de la rénovation énergétique et à prendre en compte dans leurs investissements l'impact du réchauffement climatique et les efforts à fournir pour le réduire

○ **Axe C : Intégrer les enjeux énergétiques et climatiques dans les politiques et projets d'aménagement et d'urbanisme**

- **Faire ensemble pour améliorer la connaissance et le partage**

En mettant en œuvre une boucle énergétique locale, en apprenant à agir ensemble, en proposant des formations en direction des élus et des non-élus, en mettant en place un observatoire avec une approche collaborative et coopérative

- **Prendre en compte les enjeux d'empreinte environnementale dans les décisions**

Créer des espaces de co-working dans les communes, en prenant en compte la localisation de l'habitat, de l'emploi, des commerces, en prenant en compte le coût du foncier, en sensibilisant sur les risques de submersion, en diffusant l'outil collaboratif CACTUS auprès des collectivités, en respectant les règles d'urbanisme